



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-725-04 Endoszkópos szakasszisztens

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Assistant(e) spécialisé(e) en endoscopie

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- communiquer d'une façon adéquate avec le patient;
- préparer les endoscopes ainsi que leurs accessoires avant l'intervention;
- préparer le patient à l'intervention d'endoscopie;
- fournir une aide, assister les intervention d'endoscopie;
- assurer la sécurité du patient lors de l'examen et de l'intervention;
- observer le patient avant et après les examens;
- observer et reconnaître les changements dans l'état du patient lors des examens et des interventions;
- agir immédiatement dans des situations nécessitant un traitement d'urgence;
- garder propre la salle d'examen d'endoscopie en respectant les règles d'hygiène;
- utiliser professionnellement les équipements de protection (gants, lunettes, blouses, masques, tabliers plombés de radioprotection);
- désinfecter, nettoyer et entretenir efficacement les endoscopes;
- utiliser d'une façon adéquate les accessoires de l'endoscope, les nettoyer et désinfecter;
- exécuter les tâches de l'intervention d'endoscopie d'urgence;
- documenter ses activités, gérer d'une façon professionnelle la documentation du patient;
- assurer la gestion adéquate du matériel d'essai et son envoi au lieu de diagnostic.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3321 Assistant sanitaire général

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Reproduction des connaissances nécessaires à l'exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Reproduction des connaissances nécessaires à l'exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie	5	50.00	Épreuve pratique	Exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Reproduction des connaissances nécessaires à l'exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie	5	50.00										
Épreuve pratique	Exécution des tâches d'assistant liées aux interventions d'endoscopie	5	50.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		720 heures

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- 54 720 01 formation d'Assistant(e) sanitaire
- Une année d'expérience professionnelle pratique en tant qu'assistant(e) sanitaire ou infirmier(ière)

Modules d'exigences professionnelles:

11132-12 Connaissances de désinfection et de stérilisation dans le laboratoire d'endoscopie

11133-12 Préparation et réalisation des interventions d'endoscopie (oral et pratique)

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence – NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.07.21

CACHET